

Assemblée des délégués – Comptes du 7 juin 2023

La Joux

Participants		P	Présent	A	Absent	E	Excusé
Willy Schorderet	Président	willy.schorderet@fr.ch					P
Laura Casalderrey	Secrétaire	laura.casalderrey@rgv.ch					P
Délégué-e-s des communes, selon liste des présences							P
Invité-e-s, selon liste des présences en annexe							P

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de l'Assemblée

M. Willy Schorderet, Président de l'Association, ouvre la séance et procède aux salutations d'usage.

Il remercie la Commune de Vuisternens-devant-Romont pour le bon accueil qu'elle fait à l'Assemblée.

1.2 Listes des présences et des excusés

 2023 0607_Liste de présences et absences AGR AD.pdf

M. Schorderet relève la présence de deux députés, des représentant.e.s des structures d'accueil, du Chef de service des curatelles ainsi que de la presse. Il salue spécialement ces personnes.

Les listes des présences et d'excusé.e.s sont à disposition sur demande et jointes à l'original de ce procès-verbal (Annexe 1).

1.3 Ordre du jour

 AGR - Convocation aux Communes_AD_07.06.23.pdf

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis à toutes les communes membres par courriel le 16 mai 2023, conformément à l'article 11 des statuts de l'AGR.

M. Schorderet procède à la lecture de l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation du procès-verbal du 8 février 2023
3. Rapport d'activités 2022
4. Comptes 2022
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de révision
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Recrutement d'un Responsable régional
6. Election d'un nouveau membre à la commission Petite Enfance
7. Nouvelle convention avec les structures d'accueil de la Petite Enfance
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
8. Divers

Pour la deuxième partie de la soirée, l'Association AdO, représentée par MM. Terreaux et Huguenot, nous fera découvrir son importante activité de prévention sur le terrain, dans le cadre des manifestations qui ont lieu principalement courant de l'été. Il s'agit là d'une bonne occasion pour nous éclairer sur la mission et le travail de cette association.

Le président demande à l'Assemblée si elle souhaite formuler une remarque ou une question quant à l'ordre du jour. N'étant pas le cas, celui-ci est accepté.

1.4 Constitution de l'Assemblée

- Nombre de communes formant l'assemblée : 18
- Nombre de communes présentes : 18

- Nombre total de voix des membres : 54
- Nombre de voix des communes présentes : 54
- **Majorité absolue à 28 voix.**

La majorité des voix étant représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.5 Scrutateurs

Pour cette assemblée, le Président nomme les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

1. M. Roland Sallin de la Commune de Torny
2. M. Marcel Haller de la Commune de Chapelle

2 Approbation du procès-verbal du 8 février 2023

2.1 Approbation du procès-verbal

 AGR - PV AD 08022023.pdf

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 février 2023 a été transmis aux communes.

N'ayant aucune remarque ni question à son sujet, M. Schorderet procède au vote de son approbation par main levée.
Les délégués acceptent à l'unanimité le procès-verbal tel que proposé.

M. Schorderet profite de l'occasion pour remercier son auteure, Mme Laura Casalderrey, pour la parfaite tenue et la rédaction de ce procès-verbal.

3 Rapport d'activités 2022

3.1 Présentation

 ABMG - Rapport d'activités 2022.pdf

M. Willy Schorderet introduit la présentation en faisant référence à l'important travail réalisé durant l'année 2022 pour assurer la mutation de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) en l'actuelle AGR (Association Glâne Région) ainsi que pour y intégrer les buts nécessaires aux besoins futurs du district. Il profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes impliquées pour le travail fourni et leur bonne collaboration. Il remercie tout particulièrement les communes pour la mise en place et l'intégration des associations.

1) M. Schorderet présente le rapport d'activités pour la Commission Aménagement & Infrastructures :

En 2022, le Programme d'Aménagement Régional (PAR) a été finalisé et mis en consultation publique. A l'issue de celle-ci, la réalisation de l'avant-projet du Plan Directeur Régional (PDR) a été lancée. A ce jour, l'avant-projet du PDR est en consultation publique. Le Président invite l'Assemblée à prendre connaissance du dossier disponible dans les administrations communales et via le site internet d'Archam et Partenaires SA (<https://archam.ch/index.php/domaines-d-activites/developpement-regional-et-d-agglomeration>)

2) M. Christophe Seydoux, chef de service, présente le rapport d'activités pour le Service Officiel des curatelles :

Il relève les différents points évoqués dans le rapport rédigé par le Président de la Commission curatelles, M. Eric Dénervaud, Conseiller communal à Auboranges, retenu ce soir par d'autres obligations.

En 2022, une nouvelle secrétaire a été engagée pour compléter les binômes (curateur.trice-secrétaire) instaurés dans le service.

D'autre part, pour suppléer le départ à la retraite d'un curateur en octobre 2023, une nouvelle collaboratrice a d'ores et déjà été engagée.

Le nombre de mandats est resté stable ces deux dernières années mais la complexité du travail depuis la pandémie de COVID-19, avec toujours plus d'intervenants et de charge administrative, a fortement augmenté. Il s'avère que les personnes nécessitant de l'aide sont davantage des cas psychologiques. Le Service Officiel des curatelles devient progressivement un gestionnaire de réseau. D'autre part, les charges administratives requises par les banques, assurances et autres institutions sont également en augmentation et prennent davantage de temps.

Le **chef de service** relève une augmentation des dossiers de jeunes âgés de 18 à 25 ans, lesquels se sentent perdus et démunis face au manque de ressources pour les aider dans la gestion de leurs finances. Les curateur.trices leur apprennent justement à trouver les outils nécessaires. Un degré de dégradation des situations des personnes qui étaient auparavant plus proactives, des personnes en détresse et une péjoration des situations ont été constatées.

D'autre part, il informe que les forfaits fixés dans l'ordonnance sur la protection de l'enfance et de l'adulte pour le paiement des rémunérations des curateur.trices ne suffisent plus à compenser le travail réalisé dans le cadre de la gestion des mandats de curatelle. Ce sujet revient en commission régulièrement et la recherche d'un moyen de lancer une actualisation de cette ordonnance est en cours. Le service de la justice a été informé de la situation.

Sur demande de la Croix Rouge, de l'ORS (Organisation for Refugee Services) et du Service social de Fribourg, une représentation du Service Officiel des curatelles a pris part à un nouveau groupe de travail créé pour tester une réflexion du Service de l'Action Sociale (SASoc). Ce nouvel outil est intéressant et utile pour diminuer les tensions, connaître les tâches de chacun.e et obtenir une meilleure communication.

Au niveau du nombre de mandats gérés, tous les Services de curatelles ont connu une progression normale des mandats de l'ordre d'environ 5 % par année durant la période 2017-2020. A partir de là, une stagnation générale a été constatée vraisemblablement en raison de la pandémie de COVID-19. A l'heure actuelle, 29 nouveaux mandats ont été institués en Glâne depuis le début de l'année, ce qui correspond au double par rapport au nombre total de l'année dernière, soit environ une hausse de 10 % en 5 mois.

Pour terminer, **M. Seydoux** remercie la commission curatelles pour sa confiance accordée et sa bonne collaboration et remercie également Mme Laura Casalderrey, secrétaire, et M. Marc Butty, Juge de paix du district de la Glâne, pour l'étroite collaboration.

M. Schorderet reprend la parole et en profite pour remercier le chef de service pour son travail et engagement. Il sollicite que ces remerciements soient également transmis à l'ensemble du personnel du Service officiel des curatelles pour les services fournis à notre population.

3) Mme Laetitia Reynaud présente le rapport d'activités pour la Commission Petite Enfance :

Elle explique que l'année 2022 a été marquée par la fin de la pandémie de COVID-19 et par l'ouverture d'une nouvelle structure enfantine, Brin d'Éveil à Berens, laquelle offre à ce jour 16 places. Les enfants du district de la Glâne sont accueillis dans 21 structures différentes, dont 16 hors district.

Bien que les placements au sein des structures d'accueil glânoises soient privilégiés, le besoin en places hors district est en hausse. En effet, la crèche Casse-Noisettes affiche actuellement un taux d'occupation de 99 % et celle de Brin d'éveil de 98 %. Il reste cependant encore des places au Bourillon. La population pourra néanmoins compter sur la probable ouverture de deux nouvelles structures à court terme.

En 2022, la commission Petite Enfance a demandé à la crèche Casse-Noisettes de justifier leurs coûts supplémentaires de fonctionnement observés en comparaison des autres crèches, notamment en ce qui concerne sa dotation de personnel supérieure à la recommandation du SEJ. Ce fait est néanmoins bénéfique pour l'équipe professionnelle qui compte moins d'absences dues à la fatigue et aux maladies.

D'autre part, le prix pour l'accueil familial de jour a été actualisé afin d'améliorer le salaire des assistant.es parentaux.ales. Celui-ci est passé de CHF 8,20 à CHF 8,60 de l'heure.

Enfin, la Commission Petite Enfance a mis à jour la convention avec les structures glânoises et modifié son règlement des subventions.

Pour terminer, la Présidente de la Commission informe que deux groupes de travail ont été créés pour initier les projets suivants :

- L'étude et la mise en place d'un accueil AES durant les vacances scolaires;
- L'élaboration d'un sondage online en 2024 pour déterminer le besoin du district en nombre de places d'accueil de la Petite Enfance.

Ensuite, **Mme Reynaud** présente et commente différentes statistiques détaillées dans le rapport annuel annexé à l'original de ce procès-verbal (Annexe 2). Elle relève les éléments suivants :

- Un total de 571 enfants placés en mars 2023 contre 498 en mars 2022, soit une hausse des demandes de subventions de 5%;
- Enfants accueillis dans 21 structures, dont 16 hors district. L'AGR favorise les structures régionales avant d'accorder un placement hors district;
- La majorité des subventions sont versées en faveur des familles de classes moyennes. Toutefois, une hausse de 14% est constatée pour des placements de familles modestes qui bénéficient d'un maximum de subvention;
- Bien que les demandes de subvention ont augmenté dans la plupart des communes, la majorité des enfants placés sont domiciliés dans les plus grandes communes (Romont, Ursy, Siviriez et Villaz) ;
- Hausse également pour l'accueil par l'AFJG des enfants scolarisés qui ont des besoins spécifiques. Ceux-ci passent de 68 à 82, soit 17% de plus. A relever que les hauts revenus ont bénéficié de placer leurs enfants à l'AFJ;
- Plus de familles d'enfants scolarisés font appel à l'AFJG en 2023 pour les communes de Massonnens, Romont, Rue et Villaz;

Mme Laetitia Reynaud remercie les collaboratrices ainsi que les membres de la Commission Petite Enfance pour leur précieux engagement et leur travail réalisé tout au long de l'année.

A l'issue de la présentation, **M. Paul Majcherczyk**, Conseiller de la Commune de Mézières, pose la question suivante :

- Les enfants de familles sans droit aux subventions sont-ils représentés dans les statistiques des occupations ?

Mme Reynaud précise que ces enfants sont comptés dans l'occupation des crèches, par contre ils ne le sont pas dans les statistiques présentées car la Commission Petite Enfance n'en a pas toujours l'information.

D'autre part, **M. Majcherczyk** suggère à la Commission de se référer et prendre en compte l'expérience faite auparavant à Siviriez, Ursy et Mézières concernant l'offre d'un accueil durant la période de vacances.

M. Willy Schorderet reprend la parole et remercie Mme Reynaud pour les informations transmises fort intéressantes.

4 Comptes 2022

4.1 Présentation

[ABMG - Comptes 2022 et rapport de l'Organe de révision.pdf](#)

[ABMG - Rapport aux comptes consolidés 2022.pdf](#)

Mme Laura Casalderrey, secrétaire et administratrice des finances, présente les comptes 2022 et **Mme Laetitia Reynaud**, Présidente de la Commission Petite Enfance, fait de même pour la partie qui concerne cette dernière. Le détail du bilan, des comptes de résultat et d'investissement 2022 sont joints à l'original de ce procès-verbal (Annexe 3). Les chiffres sont présentés comme suit :

1) Compte de résultats 2022 :

- Total des charges de CHF 2'436'573.00 par rapport à un budget de CHF 2'457'000.00 .
- Total des revenus de CHF 439'854.00 par rapport à un budget de CHF 439'000.00 .
- Total de la contribution communale de CHF 1'996'719.00 par rapport à un budget de CHF 2'018'000.00, soit un excédent en faveur des communes de CHF 21'281.00.

La contribution communale pour l'année 2022 est en adéquation avec le budget adopté. Celle-ci est en hausse de 17,25 % en comparaison aux comptes 2021. Le détail par domaine d'activité est indiqué dans le tableau suivant :

<i>Contribution des communes</i>	<i>Comptes 2022</i>	<i>Ecart/Budget 2022</i>	<i>Solde à charge/faveur des communes</i>	<i>Ecart/comptes 2021</i>	<i>Comptes 2021</i>
Administration générale	36'100.00	↗ 6.2%	+ 2'100.00	↗ 6.6%	+ 14'437.00
Service Officiel des curatelles	438'603.00	↘ 14.8%	- 76'396.00	↗ 25.6%	+ 89'420.00
Petite Enfance en Glâne	1'514'213.00	↗ 3.6%	+52'213.00	↗ 22.9%	+ 282'838.00
Aménagement du territoire	7'803.00	↗ 11.4%	803.00	↗ 29.9%	+ 1'803.00

Les différences avec la contribution versée pour l'année 2022 ont été comptabilisées dans les comptes de régularisation pour chacune des fonctions. Une note de crédit sera transmise aux communes membres avec les montants en leur faveur selon la clé de répartition glannoise 2022.

Globalement, le budget 2022 a été largement respecté. Il faut toutefois relever la tendance confirmée de l'augmentation générale des charges. Tous les commentaires relatifs aux dépassements des crédits budgétaires selon le règlement des finances en vigueur sont expliqués dans le « rapport aux comptes 2022 » annexé au présent procès-verbal (Annexe 4).

2. Compte des investissements 2022 :

- Un total de dépenses de **CHF 151'515.00** a été porté au compte des investissements pour le Plan Directeur Régional de la Glâne pour un budget de CHF 200'000.

Pour terminer, **M. Willy Schorderet** ouvre les questions. Aucune manifestation n'est faite au sein de l'Assemblée.

4.2 Rapport de l'organe de révision

M. Valentin Scaiola étant absent, le président, **M. Willy Schorderet**, procède à la lecture du rapport de l'organe de révision, qui recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes en décharge du Comité de direction.

Le rapport de l'organe de révision est annexé à l'original de ce procès-verbal (Annexe 3).

4.3 Rapport de la commission financière

M. Patrice Beaud procède à la lecture du rapport de la commission financière, qui précise que le rapport de l'organe de révision est conforme à la loi. Aucune remarque y relative n'est formulée. Le rapport est annexé à l'original de ce procès-verbal (Annexe 5).

La Commission remercie le Comité de direction ainsi que Mme Laura Casalderrey, administratrice des finances, pour leur précieuse collaboration et leur transparence.

M. Willy Schorderet remercie la commission financière du travail réalisé. Il demande ensuite à l'Assemblée si elle a encore des questions ou remarques à exprimer. Tel n'étant pas le cas, il passe à l'approbation des comptes.

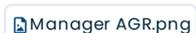
4.4 Approbation

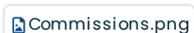
Le Président de l'Assemblée demande aux délégué.e.s des communes qui approuvent les comptes 2022 tels que présentés, de lever leur carton de vote.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée qui en décharge le Comité de direction.

5 Recrutement d'un Responsable régional

5.1 Informations

 Manager AGR.png

 Commissions.png

 AGR_Synergies_associations.png

M. Schorderet rappelle l'organisation de la Région Glâne-Veveyse et sa structure au niveau du personnel, qui comptait 2,9 EPT.

Avec la reprise des activités par l'AGR, les tâches courantes de l'association ont été assumées par Mme Laura Casalderrey avec l'aide d'une nouvelle collaboratrice, Mme Mélanie Schmid, qui a rejoint l'association en avril. Par cette occasion, le président profite de remercier les collaboratrices pour leur précieux soutien.

L'Association nécessite plus de ressources pour pouvoir mener à bien sa mission sans essouffler son personnel. A cet effet, le Comité de direction propose l'engagement d'un Responsable Régional, dont le rôle serait de diriger et assumer le bon fonctionnement de l'association, coordonner la mise en oeuvre des activités nécessaires à l'accomplissement des objectifs, préparer et participer aux séances du comité de direction et des diverses commissions, se charger de la gestion des ressources humaines et financières de l'AGR, de l'établissement du rapport d'activités, de la représentation de la Région envers l'extérieur et les différents partenaires, etc. L'ensemble des activités sont indiquées dans la présentation en annexe (Annexes 6).

Une volonté d'unification des politiques du personnel (règlements, prestations sociales, etc.), tout en prenant en compte les spécificités des différentes associations, et de créer des synergies (informatique, outils MCH2, service technique ou de conciergerie, etc.) au niveau de toutes les associations intercommunales du district est également relevée. Le rôle du responsable régional est de mener les réflexions pour apporter des solutions qui minimisent les coûts, bien que la décision finale appartienne le moment venu aux communes.

Le président informe l'Assemblée qu'une **offre d'emploi sera publiée dans les journaux locaux la semaine du 12 juin 2023.**

Le **délaï de dépôt des dossiers de candidature est fixé au 30 juin 2023** et l'engagement est souhaité pour les derniers mois de l'année, voire début 2024 au plus tard.

M. Schorderet ouvre la discussion au sujet de la proposition d'engagement d'un responsable régional :

M. Marcel Haller de la Commune de Chapelle demande ce qu'il en est des tâches du précédent Manager Régional et si celles-ci sont réalisées à l'heure actuelle.

M. Schorderet explique que la volonté était de se donner du temps pour réfléchir au cahier des charges et au profil souhaité de la personne recherchée. Les tâches courantes de l'Association ont été assurées mais une partie du travail de réflexion sur la mission stratégique de l'association ainsi que la représentation vers l'extérieur n'a pas pu être réalisée en raison du manque de personnel.

M. Audergon de la Commune de Vuisternens-devant-Romont demande si l'AGR fera appel à une agence de recrutement pour la recherche des candidat.e.s ou s'il est prévu uniquement de publier l'offre d'emploi dans les journaux.

M. Schorderet lui répond que l'AGR souhaite procéder uniquement via les journaux dans un premier temps.

L'Assemblée n'ayant pas de questions complémentaires, le Président soumet l'engagement du Responsable régional au vote des délégué.e.s, qui l'approuvent à l'unanimité.

6 Election d'un nouveau membre à la commission Petite Enfance

6.1 Election

Mme Jessica Chassot, Conseillère communale à Villorsonnens, était désignée pour intégrer la Commission Petite Enfance dès l'assemblée de constitution de l'AGR du 8 février dernier. Le règlement de subventionnement de la Petite Enfance avait été d'ailleurs modifié pour permettre de nouveaux membres. Suite à sa démission du conseil communal, sa remplaçante Mme Elise Dan Glauser se porte candidate à intégrer cette commission en représentation de la région du Gibloux. Sa nomination a été validée à l'unanimité par la Commission ainsi que par le Comité de direction lors de sa séance du 29.03.2023.

Le Président de l'Assemblée demande si d'autres personnes se proposent en tant que candidat.e. Aucune proposition n'est formulée.

La candidature de Mme Elise Dan Glauser est soumise à votation de l'Assemblée des délégué.e.s qui l'élit à l'unanimité.

M. Willy Schorderet remercie d'avance Mme Dan Glauser de son engagement et de sa future collaboration.

7 Nouvelle convention avec les structures d'accueil de la Petite Enfance

7.1 Présentation

 2023 0607_Convention AGR - Structures_VD.pdf

Mme Laetitia Reynaud présente la convention de modalités des subventions des structures d'accueil de la Petite Enfance (Annexe 7). Celle-ci est en vigueur depuis 2015, cependant la commission a profité de la mettre à jour en profitant de la mutation de l'ABMG en AGR. De plus, la crèche Brin d'Eveil a été ajoutée aux structures subventionnées.

Les articles de la convention modifiés sont les suivants :

- Art. 2. al. 5 :
"Les structures demandent par écrit toute proposition de modification du tarif à la Commission Petite Enfance au minimum six mois avant son entrée en vigueur. Ladite Commission Petite Enfance soumettra cette demande à l'assemblée générale de l'AGR qui a le pouvoir de décision."
- Art. 2 al. 6 :
"Les structures soumettent leurs prévisions budgétaires et le plan financier à 5 ans à la Commission Petite Enfance pour le 31 août."
- Art. 3 al. 3 :
"En principe un ou deux membres de la Commission Petite Enfance participent au comité des structures conventionnées avec l'AGR."

Concernant le délai fixé à fin août pour la remise des budgets, **M. Jean-Pierre Chapuis**, Commune de Villorsonnens, se demande si le délai octroyé est suffisant. **Mme Reynaud** lui explique que ce délai est nécessaire, car l'AGR requiert également le budget de la Petite Enfance pour la fin septembre.

M. Schorderet confirme la réponse de Mme Reynaud et ajoute que l'AGR est tenue de rendre les budgets aux communes en principe début octobre.

7.2 Rapport de la commission financière

Le préavis de la commission financière n'est pas nécessaire.

7.3 Approbation

M. Schorderet soumet la nouvelle convention avec les structures d'accueil de la Petite Enfance à votation de l'Assemblée des délégué.e.s qui l'approuve à l'unanimité.

8 Divers

8.1 Remarques ou questions

La parole n'est pas demandée.

8.2 2ème partie de l'Assemblée : Présentation du travail de l'Association AdO

 23 0606_Présentation_communes.pdf

M. Willy Schorderet passe la parole à MM. Terreaux et M. Huguenot, pour une présentation de l'activité d'AdO (Annexe 8).

En premier lieu, M. Terreaux remercie le Comité de direction de l'AGR d'avoir accepté leur participation à cette séance afin de bénéficier d'un espace pour présenter le travail de l'Association "Les Amis d'Olivier". Il commence par rappeler l'historique de l'Association, qui a été également soutenue durant les dernières années par la Région Glâne-Veveyse d'un point de vue administratif.

L'Association AdO (les amis d'Olivier) a été fondée en 2003 par un groupe de jeunes glânois intimement décidé à lutter contre la violence. Depuis 20 ans, l'association a développé diverses prestations de prévention et de réduction des risques par les pair.e.s.

AdO a remporté divers prix (Prix du social de l'Etat de Fribourg 2015 – 1er Prix des 4P en 2018 – 1er Prix de l'Alliance suisse compétences en santé pour son programme de formation). Elle déploie actuellement ses activités dans le canton du Valais et du Jura.

Reconnue d'utilité publique, elle bénéficie du soutien de la DSAS, de l'OCN et de la Loterie Romande. Elle emploie 1.5 EPT et 65 personnes auxiliaires pour un budget estimé pour l'ensemble de ses activités à CHF 270'000.- pour 2023. Ce montant fait l'objet de recherches de fonds permanentes et est révisé chaque semestre.

AdO Preventeam accompagne le public des événements festifs. Les agent.e.s de prévention formé.e.s assurent une présence visible le soir jusqu'à la fermeture de la manifestation en apportant un soutien aux personnes et aux services présents. Cette action de prévention par les pair.e.s vise la réduction des comportements à risques et le renforcement des comportements positifs.

En 2022, 20 actions de terrain et 3600 visiteurs dont 2300 ont bénéficié d'un soutien, d'une orientation ou d'un conseil en matière de retour sécurisé, de santé mentale, de consommation, de relation et de sexualité ou de situation de violence.

AdO Academy forme et accompagne les agent.e.s de prévention engagé.e.s sur les actions de terrain grâce à un programme de formation modulaire dispensé tout au long de l'année. Ce programme permet d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires aux actions de terrain. L'association dispose actuellement d'une équipe de 60 agent.e.s de prévention.

AdO Network est un axe important pour AdO et **favorise les synergies** et les collaborations avec les institutions expertes dans leur domaine dans le but notamment d'orienter les jeunes vers les prestations d'aide et de soutien qui existent dans le canton.

Intentions et besoins

L'association AdO recherche à **renforcer la proximité** avec les futur.e.s agent.e.s de prévention et son public en **développant un recrutement dans les communes**. Ceci vise à renforcer l'action par les pair.e-s dans le canton que ce soit au travers d'un engagement en qualité d'agent ou envers ses proches.

L'intention de l'association AdO est celle d'**organiser une fois par an un programme de formation** initiale (module A et B) dans les districts et trouver les moyens destinés à **dupliquer sa structure mobile** dans le but de proposer un plus grand nombre d'actions de terrain dans des lieux fréquentés par son public.

Pour atteindre ses objectifs régionaux, AdO recherche un soutien de CHF 12'000.- par an pour le recrutement et la formation des agents de prévention ainsi que l'organisation de 4 actions dans le district. La duplication de la structure de terrain représente quant à elle un montant unique de CHF 15'000.- recherché sous forme d'un sponsoring.

M. Schorderet remercie l'association et ses représentants pour leur présentation et leur engagement auprès des jeunes. La documentation y relative ainsi que la présentation de l'Association seront transmises à toutes les communes pour leur information.

8.3 Clôture de l'Assemblée

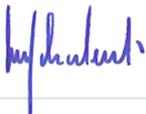
 2023.0607_Présentation_Assemblée des délégués_AGR.pdf

Le Président de l'Assemblée remercie toutes les personnes présentes pour la confiance accordée et réitère encore une fois ses remerciements à la commune de Vuisternens-devant-Romont pour son bon accueil.

Il lève ensuite la séance à 20h43 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Annexes :

- Liste des présences (Annexe 1)
- Rapport d'activités (Annexe 2)
- Comptes 2022 et rapport de l'Organe de révision (Annexe 3)
- Rapport aux comptes consolidés 2022 (Annexe 4)
- Rapport de la commission financière (Annexe 5)
- Présentation PowerPoint de l'Assemblée des délégué.e.s du 07.06.2023 (Annexes 6)
- Convention avec les structures d'accueil de la Petite Enfance (Annexe 7)
- Présentation du travail de l'Association AdO (Annexe 8)



Willy Schorderet

Président



Laura Casalderrey

Secrétaire